



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Electrical & Electronics Products Division
L'Esplanade Laurier
East Tower, 4th floor,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Title - Sujet Industrial Clothing Shredder Déchiqueteuse Industrielle	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8518-210041/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client T8518-210041	Date 2021-08-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$HN-465-80182	
File No. - N° de dossier hn465.T8518-210041	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-09-01 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Nadeau, Alexandra	Buyer Id - Id de l'acheteur hn465
Telephone No. - N° de téléphone (613) 296-9279 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 953-4944
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification 004 est requise pour adresser le suivant :

1. adresser les questions soumises par les soumissionnaires potentiels
 2. modifier l'Annexe A – Énoncé des besoins
 3. modifier l'Annexe C – Critères techniques obligatoires
 4. modifier la date de clôture.
-

1. Questions et réponses. Toutes les questions apparaissent dans leur format et leur langue d'origine.

Question 1 : *Exigence obligatoire - 1.2 30 couteaux minimum - Cette spécification est en conflit avec la taille minimale de déchiquetage de 1 po de largeur et la largeur de la chambre de 12 po ainsi que l'exigence de débit de 1000 lb/h car des couteaux plus petits ralentiront le débit, notamment avec les textiles. Question : Le minimum de 30 couteaux peut-il être supprimé pour éliminer ces conflits?*

Réponse 1 : *Oui, l'exigence obligatoire sera supprimée.*

Question 2 : *Exigence obligatoire 3.1 - Minimum 220 V, Maximum 575 V. - Question - Y a-t-il une tension préférée car la tension impacte le coût ?*

Réponse 2 : *Il n'y a pas de tension préférée. Les deux options sont disponibles pour répondre à l'exigence.*

Question 3 : *Exigence obligatoire 3.4 - Moteur de 30 hp(cheval-vapeur) - Cette spécification est spécifique à certaines marques de déchiqueteuses et est inhérente à une conception de puissance élevée et couple faible. Le déchiquetage de textiles nécessite un couple extrêmement élevé, non la puissance. Nos déchiqueteuses utilisent une puissance beaucoup plus faible et des engrenages spécialisés pour répondre aux exigences de couple élevées. Cela se traduit par une consommation d'énergie réduite et une meilleure performance. Nos unités sont utilisées dans le monde entier pour le broyage de textiles. Question : pouvez-vous supprimer cette exigence car elle est spécifique à certaines approches de conception de broyeurs ?*

Réponse 3: *Oui, l'exigence obligatoire est supprimée pour le moteur de 30 hp et remplacée par une exigence de puissance et de couple suffisants pour déchiqueter les vêtements et l'équipement indiqués identifiés par le Canada à un taux de 1 000 lb par heure avec une taille de déchiquetage minimale de 1 po de largeur et la largeur de la chambre de 12 po.*

Question 4 : *L'exigence de déchiquetage de 1000 lb/h - Question : Est-ce maintenant une exigence obligatoire ?*

Réponse 4 : *Oui. Ceci a été défini par le Canada comme étant l'exigence minimale obligatoire.*

Question 5 : *Amd 002 ; Exigences de déchiquetage de 1000 lb/h - Question : La machine sera-t-elle testée pour s'assurer qu'elle répond à cette exigence ? Et si ça ne passe pas ? Si la réponse est oui à la question ci-dessus concernant les tests, spécifiquement quel matériel sera utilisé ?*

Réponse 5 : *Non. Les soumissionnaires doivent démontrer, dans leur offre technique, qu'ils répondent à ce critère. Le Canada a défini l'exigence en fonction des trémies (appartenant au Canada) utilisées pour collecter et trier les articles à déchiqueter et la façon dont chacun de ces produits serait acheminé dans la déchiqueteuse. Il est entendu que les trémies sont conçues pour un maximum de 2 000 lb, mais cela ne signifie pas qu'elles devraient être remplies à pleine capacité avant d'être alimentées dans le déchiqueteur. L'exigence minimale reste de 1 000 lb par heure.*

Question 6 : *Veillez définir comment le client collectera les matériaux déchiquetés. S'il se trouve dans une poubelle ou un 'gaylord', il est nécessaire de connaître les dimensions du conteneur pour assurer le dégagement. Il est également nécessaire de dimensionner le convoyeur d'alimentation et de fournir une protection de sécurité appropriée.*

Réponse 6 : *Le Canada possède des trémies existantes pouvant accueillir un maximum de 2 000 lb de matériau (32 po de longueur x 30 po de largeur x 34 po de hauteur). Ceux-ci sont utilisés pour trier les matériaux à broyer : 1) les vêtements ; 2) le plastique (casques de sécurité, casques de vol); 3) l'équipement de flottaison ; et 4) Autre (sacs à dos, chaussures de sécurité, protège-oreilles, etc.).*

Question 7 : *Un des équipements de sécurité contiendra-t-il du métal (par exemple des chaussures et des bottes de sécurité) et si oui, quel métal et quelle épaisseur ?*

Réponse 7 : *Oui. Les métaux peuvent inclure, mais sans s'y limiter : les vêtements de flottaison peuvent avoir des boucles en métal (anneaux en D), des chaussures de sécurité avec orteils certifiés par la CSA (2,5 mm), des vestes avec des fermetures à glissière, des vêtements avec des boutons en métal sur les poches, des casques de vol avec des micros à tige métallique, protection avec serre-tête en fil, etc.*

Question 8 : *Quel est le poids maximum que le chariot élévateur du client peut supporter et à quelle distance du mât ? Le chariot élévateur et l'opérateur sont-ils disponibles pour le positionnement et l'assemblage de l'équipement ou devons-nous fournir un gréeur ?*

Réponse 8 : *La levée maximale du chariot élévateur canadien est de 2 800 lb au niveau du sol. Le Canada fournira un chariot élévateur et un opérateur, au besoin.*

Question 9 : *Selon les exigences de la soumission, la déchiqueteuse doit être capable de déchiqueter les casques de vol. Pourriez-vous s'il vous plaît être plus précis sur le matériau des casques de vol? Sont-ils en fer et en métal ?*

Réponse 9 : *les casques de vol contiennent des microphones à perche à électret à fil flexible, des casques de protection auditive active (coussins en cuir), et des visières claires et pare-soleil qui glissent de haut en bas avec une glissière ajustable. Ils ont également une jugulaire en cuir avec une boucle à pression en métal. Ils intègrent une roue à cliquet pour ajuster la tension de la nuque pour plus de stabilité. Ils disposent également d'un cordon de communication enroulé ou droit avec une prise simple ou double pour la connexion à l'équipement de communication de l'avion. Le casque lui-même est de construction semblable à un casque de moto (coque extérieure dure en plastique/fibre de verre avec rembourrage en mousse à l'intérieur) et généralement peint blanc ou jaune.*

Question 10 : À propos de la section « 3.8 Panneau électrique certifié CSA », je voulais vous demander d'accepter également les certifications CE et ISO9001.

Réponse 10 : Le Canada acceptera la certification de l'Association canadienne de normalisation (CSA), des 'Underwriters Laboratories' (UL), des 'Underwriters Laboratories of Canada' (ULC) et de la Communauté européenne (CE) pour le panneau électrique.

Question 11 : Le client acceptera-t-il des panneaux classés ULC et CE, qui sont équivalents à la certification CSA ?

Réponse 11 : Le Canada acceptera la certification de l'Association canadienne de normalisation (CSA), des 'Underwriters Laboratories' (UL), des 'Underwriters Laboratories of Canada' (ULC) et de la Communauté européenne (CE) pour le panneau électrique.

Question 12 : Est-ce possible de prolonger la date de clôture d'environ 1 semaine s'il vous plaît?

Réponse 12 : Une extension a été approuvée et appliquée dans cette modification.

2. À la page 17 de 23 de l'invitation; Annexe A - Énoncé des besoins
Supprimer : Annexe A dans son intégralité.

Insérer: Pièce Jointe 1 : Annexe A - Énoncé des besoins (pages 4-8 de cette modification 004)

3. À la page 22 de 23 de l'invitation; Annexe C - Critères techniques obligatoires
Supprimer : Annexe C dans son intégralité.

Insérer: Pièce Jointe 2 : Annexe C - Critères techniques obligatoires (pages 9-10 de cette modification 004)

4. L'invitation a été prolongée jusqu'à 14h HAE le 1 septembre 2021.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS

PIÈCE JOINTE 1

ANNEXE A – ÉNONCÉ DU BESOIN

1. **OBJECTIF** :

Transports Canada requiert une déchiqueteuse industrielle capable de déchiqueter les éléments suivants, mais sans s'y limiter : les vêtements, l'équipement de flottaison, les casques de sécurité et l'équipement spécialisé tel que les bottes en cuir, les sacs d'équipement et les lunettes de sécurité.

2. **PORTÉE DU TRAVAIL** :

L'entrepreneur doit fournir, livrer et installer une déchiqueteuse industrielle, à l'exclusion du raccordement électrique de la machine, qui sera traité séparément. L'entrepreneur doit également fournir une formation sur la déchiqueteuse industrielle à un maximum de six employés de Transports Canada.

3. **EXIGENCE** :

Une déchiqueteuse industrielle qui répond aux spécifications suivantes :

- a. La déchiqueteuse doit être capable de déchiqueter ces types de matériaux, y compris, mais sans s'y limiter : les textiles d'habillement, le cuir, le plastique, le caoutchouc, les matières synthétiques, les petites pièces métalliques (œuillets, fermetures éclair, etc.), etc.

Exemples :

- Textiles pour vêtements (y compris certaines petites parties métalliques et synthétiques) :
 - Pantalons
 - Chemises
 - Manteaux d'hiver
 - Parkas
 - Gilets de sécurité
 - Casques d'aviation
 - Casquettes
 - Tuques
 - Chapeaux de type Tilley
 - Cache-oreilles
 - Sacs d'équipement
 - Vêtements ignifuges, tels que les combinaisons, isolées ou non.
- Textiles et matières synthétiques de vêtement :
 - Équipement de flottaison :
 - Gilets de sauvetage

- Combinaisons de survie
 - Respirateurs (silicone)
 - Plastiques :
 - Casques de sécurité
 - Lunettes de sécurité
 - Caoutchouc et cuir
 - Équipement spécialisé :
 - Bottes Baffin
 - Bottes en cuir
 - Ceintures en cuir
 - Ceintures en toile
 - Combinaisons de pluie
- b. Matériel :**
- Certains matériaux peuvent contenir du métal, notamment les vêtements de flottaison avec boucles en D, les chaussures de sécurité avec embouts protecteurs certifiés ASC, les casques de vol avec microphones à perche en fil, les vestes avec fermetures éclair en métal, etc.
 - Les casques de vol contiennent des microphones à perche à électret à fil flexible, des casques de protection auditive active (coussins en cuir), et des visières claires et pare-soleil qui glissent de haut en bas avec une glissière ajustable. Ils ont également une jugulaire en cuir avec une boucle à pression en métal. Ils intègrent une roue à cliquet pour ajuster la tension de la nuque pour plus de stabilité. Ils disposent également d'un cordon de communication enroulé ou droit avec une prise simple ou double pour la connexion à l'équipement de communication de l'avion. Le casque lui-même est de construction semblable à un casque de moto (coque extérieure dure en plastique/fibre de verre avec rembourrage en mousse à l'intérieur) et généralement peint blanc ou jaune.
- c. Fréquence d'utilisation :**
- La déchiqueteuse industrielle doit être capable de fonctionner en continu pendant une durée minimale de 7,5 heures par utilisation. La fréquence d'utilisation prévue est d'au moins une fois par mois.
- d. Type d'alimentation :**
- Les articles à déchiqueter sont introduits un par un à travers un convoyeur d'alimentation.
 - La machine sera installée dans l'entrepôt de Transports Canada, sur un sol en béton avec un plafond de 20 pieds de haut
- e. Spécifications de l'équipement :**
- L'équipement devra répondre aux normes minimales suivantes :
 - une chambre de fragmentation de 12" x 20" ou plus;
 - couteaux en acier allié traité thermiquement avec doigts de nettoyage;

- un ou deux arbres rotatifs capables de fournir le débit indiqué;
 - une trémie semi-fermée (avec une ouverture minimale de 18" x 18" et une hauteur de 40");
 - une goulotte de déchargement;
 - minimum 220V, maximum. 575V;
 - maximum 5 000 A ICCO, système d'entraînement électrique, arbre double;
 - moteur à engrenage réduit;
 - un interrupteur à clé;
 - commande à écran tactile sur interface homme-machine (IHM);
 - un compteur d'heures de fonctionnement;
 - Un panneau électrique homologué CSA.
- La déchiqueteuse proposée doit tenir dans un espace intérieur de 15 pi x 15 pi x 15 pi.

4. TÂCHES :

L'entrepreneur doit effectuer les tâches suivantes :

1. L'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique pour visiter l'installation afin de déterminer où placer la machine ainsi que tout besoin spécifique. L'emplacement proposé pour la déchiqueteuse dépasse les 15 pi x 15 pi x 15 pi. L'emplacement est connu au sein de l'entrepôt et TC cherche un commun accord quant au meilleur emplacement.
2. L'entrepreneur doit fournir au responsable technique les exigences de raccordement électrique pour la machine.
3. L'entrepreneur doit fournir et livrer la déchiqueteuse industrielle.
4. L'entrepreneur doit installer la déchiqueteuse industrielle.
5. Une fois la machine installée, l'entrepreneur doit former jusqu'à six employés de Transports Canada, sur les installations de ce dernier et ce, dans les deux semaines qui suivent l'installation. Tous les protocoles pertinents de sécurité COVID-19 en place au moment de la formation doivent être suivis.

5. STOCKAGE ET COMPOSITION DE MATÉRIAUX AVANT ET APRÈS DÉCHIQUETAGE :

Le Canada dispose de trémies existantes (32 L x 30 l x 34 H) pouvant accueillir un maximum de 2 000 livres de matériaux déchiquetés ou non.

Ces trémies sont utilisées pour trier les matériaux à déchiqueter, notamment : 1) vêtements; 2) matières plastiques (casques de protection, casques de vol, etc.); 3) équipement de flottaison; 4) autres matériels (sacs à dos, chaussures de sécurité, protections auditives, etc.).

Le déchiquetage sera basé sur les classifications mentionnées ci-dessus (vêtements, plastiques, etc.) et sera stocké séparément, avant et après le déchiquetage.

6. EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÛRETÉ :

Il n'y a pas d'exigences en matière de sûreté.

Exigences sur le site :

Pour l'installation par l'entrepreneur sur les lieux de Transports Canada, l'entrepreneur devra obtenir une carte d'accès pour visiteur en fournissant une pièce d'identité délivrée par le gouvernement avec photo, telle qu'un permis de conduire. La carte d'accès au bâtiment indiquera qu'un accompagnement est requis et Transports Canada (ou TC) s'assurera que quelqu'un est en mesure d'effectuer l'accompagnement. Lorsque l'entrepreneur quitte le bâtiment de Transports Canada, il remet sa carte d'accès au bâtiment et récupère la pièce d'identité qu'il a fournie.

Pour l'installation sur les lieux de Transports Canada, les installateurs doivent, dans l'entrepôt, porter des chaussures approuvées par CSA. Selon les protocoles et les procédures de santé du bâtiment pendant la COVID-19, les installateurs devront porter les EPI appropriés (par exemple, un couvre-visage) et faire l'objet de vérification de la température à l'entrée de l'installation.

7. FORMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE :

L'entrepreneur doit fournir une formation unique, en anglais, à un maximum de six employés des Services de soutien opérationnel (SSO) de Transports Canada sur le site d'installation, 2655, avenue Lancaster, Ottawa (ON). Les manuels de formation seront fournis en anglais, en version imprimée et en PDF. La formation doit inclure une démonstration du matériel et du logiciel, y compris l'étalonnage et la maintenance de routine, le cas échéant.

L'entrepreneur doit fournir une assistance technique pendant 1 an après l'installation par téléphone ou par courriel.

L'entrepreneur doit fournir des manuels d'utilisation en anglais et en français, en version papier et en version PDF.

8. LIVRAISON :

La livraison de la machine se fera à l'adresse suivante :

Transports Canada
2655, chemin Lancaster
Ottawa (ON) K1B 4L5

9. SOUTIEN PAR LE CANADA :

Transports Canada fournira l'accès à l'entrepôt pour l'installation. Transports Canada dispose également d'un chariot élévateur à fourche et d'un opérateur pour décharger les livraisons. L'entrepreneur doit fournir les limites de poids pour s'assurer que le chariot élévateur est compatible.

La capacité de levage maximale du chariot élévateur en question est de 2 800 lb au niveau du sol. Le Canada fournira un chariot élévateur et un opérateur si nécessaire pendant l'installation.

Le raccordement électrique à la déchiqueteuse sera effectué par Transports Canada. L'entrepreneur doit fournir les exigences de raccordement électrique de la machine.

10. CALENDRIER ET DATES DE LIVRAISON :

Transports Canada demande que la machine soit installée et fonctionnelle au plus tard le 3 décembre 2021.

PIÈCE JOINTE 2

ANNEXE C – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Dans leur soumission, les soumissionnaires doivent démontrer comment ils satisfont à toutes les exigences détaillées dans l'annexe A et traiter de façon claire et suffisamment détaillée tous les points qui sont assujettis aux critères d'évaluation énumérés ci-dessous en fonction desquels la soumission sera évaluée. Les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

Le soumissionnaire doit fournir une preuve et/ou un moyen de vérification des critères d'évaluation obligatoires figurant dans le présent document sous la forme de documents à l'appui, le cas échéant. Pour chaque exigence satisfaite, le soumissionnaire doit indiquer un numéro de page qui renvoie aux documents fournis; s'il omet de le faire, l'exigence pourrait être considérée comme étant non satisfaite.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la documentation justificative présentée fournit suffisamment de détails pour prouver que les biens proposés satisfont aux exigences des critères obligatoires. Si aucune documentation technique à l'appui publiée ou attestation n'est disponible, les soumissionnaires doivent préparer un texte descriptif assorti d'une explication détaillée de la façon dont leur soumission est conforme sur le plan technique.

Le Canada n'évaluera pas les renseignements comme les renvois à des sites Web contenant de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission. Pour être jugée recevable, une proposition doit satisfaire à tous les critères obligatoires précisés dans le document de demande de soumissions.

Article	Critères obligatoires	Page de renvoi/paragraphe de la proposition technique
1.0 Général		
1.1	Chambre de fragmentation d'une dimension minimale de 12" x 20".	
1.2	Couteaux en acier allié traité thermiquement avec doigts de nettoyage.	
1.3	Deux arbres contrarotatifs ou un système équivalent à un arbre rotatif répondant aux mêmes critères de sortie.	
2.0 Entrée/Sortie		
2.1	Méthode d'alimentation par convoyeur d'entrée, largeur minimale de 18".	
2.2	Trémie d'alimentation semi-fermée, Ouverture minimale de 18" x 18" et hauteur minimale de 40".	
2.3	Goulotte de déchargement	

2.4	Déchiqeter les textiles lourds et épais (y compris les parkas, les bottes [jusqu'à une semelle de 1,5 pouce] et les combinaisons), y compris les fermetures éclair.	
2.5	Déchiqeter les matières plastiques, comme les casques de protection.	
2.6	Déchiqeter les produits en caoutchouc, tels que les équipements de flottaison et les combinaisons de survie.	
2.7	La taille approximative des matériaux déchiqetés est de 7/8 « à 1 » comme la taille minimale de déchiqetage en longueurs variables.	
3.0 Électricité		
3.1	Minimum 220V, Max. 575V (sans préférence entre les deux limites indiquées)	
3.2	Maximum 5 000 A ICC	
3.3	Système d'entraînement électrique, arbre double	
3.4	Puissance et couple suffisants pour déchiqeter les vêtements et l'équipement indiqués par le Canada à un débit minimal de 1 000 lb à l'heure (jusqu'à 4 000 lb par jour) et une taille minimale de déchiqetage de 1 « de largeur avec une largeur de chambre de 12 ».	
3.5	Interrupteur à clé	
3.6	Commande à écran tactile sur interface homme-machine (IHM);	
3.7	Compteur d'heures de fonctionnement	
3.8	Certifications CSA, ULC, UL et CE pour le panneau électrique / Le Canada acceptera la certification de l'Association canadienne de normalisation (CSA), des 'Underwriters Laboratories' (UL), des 'Underwriters Laboratories of Canada' (ULC) et de la Communauté européenne (CE) pour le panneau électrique.	